

Séisme municipal à Orgueil

La charmante commune d'Orgueil qui compte 1 600 habitants est située sur la rive gauche du Tarn. Ce village paisible s'il en est, qui était connu mondialement jusqu'alors pour la chute d'une météorite le 14 mai 1864 sur son territoire, est sujet depuis quelques semaines à de fortes turbulences.

Depuis le début de l'année tout observateur avisé pouvait noter quelques prémices annonciatrices : Fermeture du Restaurant qui faisait également office d'épicerie au centre du village, abandon de la course de Vélo Solex qui attirait un large public au profit du voisin de Reyniès. Bref l'édifice construit par Michel Meeseman, Maire étiqueté Parti Radical de Gauche élu sans interruption depuis ... 1971 faisait appa-

raître quelques fissures inquiétantes.

Cette longévité en qualité de premier magistrat a d'ailleurs valu à l'intéressé d'être élevé à la dignité de Chevalier de la Légion d'Honneur dans la promotion du 14 juillet dernier. Il se murmurait que Sylvia Pinel, la ministre et candidate PRG, vienne le décorer avant les élections régionales.

Le 23 mars 2014 les Orgueillois n'ont pas eu besoin de voter pour un second tour, la liste de Michel Meeseman l'emportant au premier avec 56,6 % des voix lui donnant ainsi une large majorité de 15 sur 19 conseillers municipaux. Cette belle harmonie vient ces dernières semaines de voler en éclats avec des démissions en cascade, au total 11 sur 19 élus.

Conseillers démissionnaires de la liste majoritaire et de la liste minoritaire, qui a été plébiscitée par plus de 40 % des électeurs, se rejoignent dans leur critique de la gestion du premier magistrat sur plusieurs points : refus de la mise en place de commissions municipales au profit de groupes de travail conduisant à minimiser la participation des élus, opacité du fonctionnement, mise à l'écart systématique des conseillers de la liste minoritaire pourtant classée « Divers gauche », maintien de l'Adjointe aux Finances qui pourtant n'habite plus dans le village, réponses évasives voire inappropriées aux questions posées lors des conseils municipaux, etc.

Aujourd'hui n'y a plus de dialogue entre le Maire qui

semble désemparé après 61 années à la municipalité dont 44 en tant que Premier Magistrat et son Conseil Municipal. Le blocage des institutions au niveau local qui est réel ne peut durer. Le prochain Conseil municipal de fin novembre 2015 est attendu avec impatience par tout le monde avec l'espoir d'une sortie du tunnel vers de nouvelles élections.

Michel Meeseman, Maire, l'architecte Bernard Salomon et un groupe d'enfants de la garderie municipale lors de la pose symbolique de la « première pierre » de l'agrandissement de l'école publique d'Orgueil en mai 2014. Photo orgueil.fr



Les Orgueillois seront appelés à revoter courant février ou mars

Le conseil municipal ne dispose d'aucun pouvoir lui permettant de destituer son maire. Il peut en revanche provoquer sa démission, en émettant des critiques négatives à son encontre, ou contraindre le gouvernement à organiser de nouvelles élections.

Ces critiques peuvent être indirectes en adoptant des délibérations sur les actes du maire mais en portant sur eux un jugement défavorable. Ou directe en critiquant sa politique ou son comportement comme c'est le cas à Orgueil. À cette fin il peut lui adresser un

blâme mais le vote d'un blâme contre un maire est toutefois très rare dans les faits.

Il ne reste donc que la démission collective afin de provoquer de nouvelles élections. En effet, dans les communes comme Orgueil, qui comptent plus de 1 000 habitants, lorsqu'un conseiller municipal démissionne, il est remplacé par le candidat, appartenant à la même liste que lui, venant après le dernier élu. Néanmoins, lorsque ce système ne peut plus être appliqué et que le conseil municipal compte au moins un tiers de sièges va-

cants, de nouvelles élections doivent être organisées pour procéder au renouvellement intégral du conseil municipal.

Le renouvellement opéré, les nouveaux élus pourront procéder à l'élection d'un nouveau maire.

Pour ce faire, il conviendra donc de veiller à ce que, d'une part, un tiers des élus démissionne (c'est bien le cas) et, d'autre part, il ne puisse être procédé au remplacement de ce tiers par leurs suivants de liste.

Dans le cas de M. Meeseman, celui-ci avait une réserve de 4 élus or

il y a 7 démissionnaires au sein de son équipe. Il y aura donc bien de nouvelles élections, elles auront lieu dans un délai de trois mois à compter de la dernière démission.

Ce cas n'est pas nouveau dans le département, avec des fortunes différentes pour les maires sortants. Ainsi à Montech, Valérie Rabassa (UMP) avait perdu son siège au bénéfice de l'opposition PS/PRG alors qu'à Molières Christian Sahuc s'était retrouvé conforté avec un nombre d'élus plus important que lors des élections précédentes.

Difficile de dire quel sera le résultat à Orgueil. Le village n'a pas véritablement de couleur politique et la liste DVG de M. Meeseman (PRG) avait pu compter sur les voix de droite pour battre l'autre liste DVG.

Lors des législatives de 2012, Sylvia Pinel (PRG) n'y avait obtenu que 317 voix contre 232 à son adversaire frontiste. Et à la présidentielle Hollande a battu Sarkozy d'une courte tête, et tout ça en pleine vague rose. D'ailleurs, en 2007, Nicolas Sarkozy avait largement devancé Ségolène Royal.